

# Cité laïque

Si la **laïcité** n'est pas un terme nouveau, ses usages contemporains soulèvent de nouvelles interrogations quant à sa définition, son usage et son utilité. À quoi renvoie la laïcité ? À quoi sert-elle ? Et pourquoi on en parle autant en France ?

À travers cinq panneaux thématiques, cette exposition tente de répondre à ces questions et de donner des clés de compréhension à ce concept de laïcité, fondamentale pour la liberté de chacun et l'égalité de tous et toutes.

## Quelques définitions avant de commencer

**Neutralité**  
C'est un des piliers de la laïcité en France. L'État français ne reconnaît aucune religion comme supérieure à une autre, ni affiche aucune appartenance religieuse ou philosophique. Les salariés de l'État (agents et fonctionnaires...) et les bâtiments sont neutres donc sans aucun signe religieux visible.

**Prosléytisme**  
Le prosléytisme désigne les paroles, comportements et actions des personnes qui cherchent à convaincre les autres d'appartenir à leur religion.

**Religieuses**  
La notion de signe ostensible s'oppose à celle de « signe discret ». Elle renvoie à la visibilité d'un signe religieux (kippa, voile, turban...) sans que cela soit prosléytique.

**Ordre public**  
L'ordre public est la seule raison pour laquelle l'État peut réduire les libertés fondamentales (déplacements, manifestation...). Malgré une définition floue, «l'équilibre de la tranquillité, la sécurité et la salubrité».

**Remerciements**  
Cette exposition est le fruit d'un partenariat entre :

**Partenaires Financiers**  
PARIS  
MUSEUMS DE FRANCE  
CIDJ  
AFL

# Les libertés d'expression du religieux

La laïcité n'est pas un principe qui interdit l'expression du religieux, au contraire ! C'est un cadre qui permet la cohabitation des manifestations religieuses et des convictions de chacune.

Le premier article qui cadre cette liberté religieuse est l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. La loi de 1905 en reprend l'esprit : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » (Art. 1)

Il est possible de manifester dans un lieu public comme une mairie, la plage ou un cinéma, mais aussi de prier dans la rue ou un jardin public. La seule limite est le trouble à l'ordre public (mise en danger ou empêcher la libre circulation des autres).

L'État s'engage à ce que chaque citoyen ne puisse accéder à son culte. Cela permet la construction de nouveaux bâtiments religieux et l'entretien de ceux qui relèvent du patrimoine historique (Grande Mosquée de Paris, Notre-Dame de Paris).

Le prosléytisme est aussi autorisé dans l'espace public mais il ne doit pas être « abusif » être fait avec violence aux abords de l'école. En revanche, en raison de la protection des individus, certaines dévives sectaires (qui peuvent atteindre à la supranormalité et être perçues comme fortement guérisseuses).

La notion de signe ostensible s'oppose à celle de « signe discret ». Elle renvoie à la visibilité d'un signe religieux (kippa, voile, turban...) sans que cela soit prosléytique.

On rappelle que les agents ou publics ne peuvent pas manifester leur appartenance à une religion dans l'exercice de leur fonction. Cette neutralité permet de traiter tout le monde à égalité. En outre, la laïcité est donc aussi un principe de liberté, mais aussi un principe de non-discrimination.

Le libre exercice des cultes, c'est la manifestation extérieure de la foi - Aristide Briand, homme politique

LOUISE MICHEL & ARISTIDE BRIAND

OS EST AUJOURD'HUI LE TEXTE DE RÉFÉRENCE, MAIS IL N'EST PAS LE SEUL !

AUJOURD'HUI...  
L'extension de la neutralité des agents et l'ensemble des usages en est aujourd'hui le cadre juridique majeur. Si certains souhaitent plus de neutralité, d'autres soulignent l'importance de conserver les textes fondateurs comme la liberté de conscience et de manifestation religieuse.

« Il faut appeler inégalement la différence entre la laïcité comme principe juridique et la laïcité de type idéologique et sécuritaire » - Jeanne Zubes, historienne

# Penser et faire vivre la laïcité d'hier à aujourd'hui

En France, la laïcité repose d'abord et avant tout sur la liberté de conscience et de pratique, de croire ou de ne pas croire. Pour garantir l'égalité de tous et toutes, la laïcité implique aussi une séparation entre les pouvoirs politiques et les pouvoirs religieux, ainsi que la neutralité de l'État vis-à-vis des religions et des croyants.

Cette séparation et cette neutralité sont donc avant tout des moyens mis en place pour garantir la liberté de conscience et de pratique ainsi que l'égalité, quelles que soient la religion, les opinions politiques ou philosophiques des personnes.

Phonèmes prosléytiques ont contribué à faire advenir la laïcité comme LOUISE MICHEL & ARISTIDE BRIAND

OS EST AUJOURD'HUI LE TEXTE DE RÉFÉRENCE, MAIS IL N'EST PAS LE SEUL !

AUJOURD'HUI...  
L'extension de la neutralité des agents et l'ensemble des usages en est aujourd'hui le cadre juridique majeur. Si certains souhaitent plus de neutralité, d'autres soulignent l'importance de conserver les textes fondateurs comme la liberté de conscience et de manifestation religieuse.

« Il faut appeler inégalement la différence entre la laïcité comme principe juridique et la laïcité de type idéologique et sécuritaire » - Jeanne Zubes, historienne

# Espaces publics ou privés : ça veut dire quoi ?

Espaces publics, espaces privés, services publics ou encore espaces administratifs, pas facile de s'y retrouver !

Il y a des règles pour chaque espace qui sont liées d'un côté à la nature juridique des espaces (public, privé), et de l'autre à leur usage (public, privé).

**Espaces publics communs**  
• Exemples : rue, jardin public...  
• Signes religieux = manifestation de sa croyance autorisée et respect de l'ordre public.

**Espaces publics institutionnels**  
• Exemples : hôpitaux, mairies, commissariat...  
• Personnel = bâtiments neutres (sans signe religieux)  
• Pas d'obligation de neutralité pour usagers.  
• Prosléytisme interdit contrairement aux espaces publics communs.

**Espaces privés collectifs**  
• Intra mais dimension collective  
• Exemple : restaurants, entreprises, associations...  
• Sans cas précis (règles d'hygiène, sécurité), pas d'obligation de neutralité pour les personnes qui y travaillent.  
• Pas d'obligation de neutralité pour clients/bénéficiaires.

**Espaces privés individuels**  
• Espaces familiaux ou personnels.  
• Pas d'obligation de neutralité religieuse tant qu'on ne porte pas atteinte aux autres.

# La laïcité à l'école

Le principe de laïcité est au cœur de l'école républicaine et du système éducatif français.

L'école est le premier espace qui devient laïque en France (Lois Ferry, 1902 et Loi Gabet, 1986). Tous les élèves de l'école publique suivent le même programme scolaire et partagent les mêmes connaissances pour garantir leur égalité.

Peut-on porter un signe religieux à l'école publique ? Depuis 2006, une loi encadre le port de signes religieux ostensibles par les élèves de primaire, collège et lycée, uniquement dans l'espace scolaire. Tu peux y porter des signes religieux tant qu'ils sont discrets mais tu ne peux pas faire pression auprès de tes camarades, même si tu pourrais te sentir à l'aise. Les équipes éducatives ne peuvent pas parler de leurs convictions, ni porter de signes religieux et elles doivent traiter les élèves à égalité. Les parents d'élèves ne sont pas soumis à ce devoir de neutralité ni à l'école, ni en sortie scolaire, tant qu'aucun prosléytisme n'est exercé.

C'est quoi l'école publique ? Les locaux, les professeurs, les programmes et les élèves depuis 2006 sont neutres, c'est-à-dire sans signe ou référence religieuse. Les parents peuvent aussi choisir d'emmener leurs enfants à l'école privée religieuse ou non, ou de fournir une instruction en famille.

On a le droit de recevoir des cours sur les trois religions monothéistes ? Tout à fait ! Le fait religieux fait partie du programme scolaire. On parle des faits historiques et non pas théologiques car l'enseignement laïque est centré sur la science et la rationalité.

C'est quoi l'école publique ? Le cantine est un service public, les personnes qui y travaillent et les repas doivent être religieusement neutres. On ne peut pas défavoriser ou favoriser quelqu'un en raison de sa religion. À l'exception des menus religieux (halal ou casher) tout est possible, on peut donc te proposer un seul ou plusieurs plats.

Aujourd'hui...  
Aujourd'hui certains points de la laïcité à l'école sont discutés. Certains souhaitent une extension de la neutralité pour les étudiants à l'université, d'autres soulignent l'importance de la distinction entre le statut d'élève et celui d'étudiant.

# Genre, droits des femmes et laïcité

On entend parfois que la laïcité garantit l'égalité entre les hommes et les femmes. Or, cela fait partie des quelques idées reçues et inexactes sur la laïcité en France.

La laïcité ne suffit pas, à elle seule, à garantir une pleine égalité de longues batailles ! La laïcité ne suffit pas, à elle seule, à garantir une pleine égalité entre les femmes et les hommes alors ? Néanmoins, elle a permis certaines avancées sociales.

Comment se fait-il alors qu'on parle encore d'inégalité entre les femmes et les hommes alors ? Il y a eu des évolutions, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir ! Les femmes continuent de percevoir des salaires moins élevés que ceux des hommes, même avec le même diplôme. Elles occupent souvent des emplois moins bien rémunérés, précaires, ou travaillent à temps partiel pour pouvoir s'occuper des enfants.

Cela veut dire que les modèles familiaux changent ? Tu te souviens de la loi du 17 mai 2013 qui a renoué le mariage pour les personnes de même sexe ? Beaucoup de personnes se sont opposées fermement à cette loi, au nom de la religion par exemple. Mais au sein de la République laïque, il n'y a pas de modèle familial qui serait imposé par une religion ou par un courant de pensée.

Pour la PMA, c'est toujours la question du modèle familial qui fait débat ? Oui, certaines personnes et représentants prennent position contre l'accès à la PMA (Procréation Médicalement Assistée) pour toutes et tous au nom de leur croyance. Récemment, en 2021, un texte de loi autour de la bioéthique prévoit par exemple l'accès pour toutes les femmes à la PMA.

Aujourd'hui...  
Le statut laïque de la République limite l'influence de la religion sur les décisions politiques. Cela permet d'écouter et de prendre en compte l'ensemble des positions débattues autour de l'égalité des droits.